

La Plaquette Enragée

MARS 2025

Sommaire :

- L'édito :
- Réunion CSE de mars : point de vue de la CFDT
- Offre CEZAM-CFDT
- La CFDT vous informe sur vos droits : les RTT
- Permanence CFDT : vos élus à votre écoute !

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la CFDT est de nouveau descendue dans la rue pour manifester.

L'égalité salariale est un combat quotidien.

Bien que les écarts les plus flagrants semblent avoir été réduits à l'EFS Île-de-France, il est essentiel de ne pas se bercer d'illusions. Des disparités subtiles peuvent encore subsister, notamment en termes d'accès aux postes à responsabilité ou de valorisation de certaines compétences.

Même minimales, ces inégalités ont un impact sur la motivation, le bien-être et la performance de chacun.

Lors des NAO, la CFDT portera des revendications sur l'égalité professionnelle afin de réduire ces disparités.

La CFDT continue à agir pour que chaque salarié(e) reçoive une rémunération juste et équitable.



27/03/2025 : Date de paie

28/03/2025 : Date limite de demande d'absence (RTT, RCV, ...) pour la P3 (11/05/2025 au 05/07/2025)

03/04/2025 : réunion CSE

Parce que les inégalités existent encore la CFDT se bat tous les jours pour l'égalité de tous

www.cfdt-efs.fr



Délégués Syndicaux Régionaux IDF

Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63

Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46

Référente Cadre

Emmanuelle BINET : 01.55.25.12.29

Référente Handicap

Lesly JUBERT : 06.67.35.34.22

+ de renseignements : cfdt.efsidf@gmail.com



Réunion CSE de mars

Point de vue CFDT



Maisons du don :

Quatre nouvelles MDD sont envisagées en IDF par la Direction : Meaux, La Défense, Massy, Noisy le grand.

Une entrerait dans un projet de rénovation : Versailles

Pour la CFDT, il serait bien de consolider les effectifs actuels avant d'envisager de nouvelles ouvertures.

En attendant, les travaux de la MDD de l'HEGP prévus pour une durée de 6 mois n'ont toujours pas débuté !

Consultation sur les modifications des horaires de la MDD Avicenne :

À l'EFS, ça ferme, ça ouvre, sans aucune constance !

Une nouvelle modification des heures et jours d'ouverture de la MDD d'Avicenne a été présentée une fois de plus en CSE.

Elle repose sur une alternance de fermeture d'un samedi sur deux et d'un lundi sur 2. L'objectif est d'avoir une meilleure stabilité de la planification des équipes. Cela n'est pas sans conséquence sur les weekends.

Cela ne sera pas sans conséquence sur la conciliation vie privée/ vie professionnelle des personnels.

La CFDT a fait remarquer que le temps de repos hebdomadaire prévu par l'ANAT n'est pas respecté dans le planning théorique présenté par la Direction. Nous avons bloqué la consultation en demandant à la Direction de revoir sa copie !



Comment envisager qu'un salarié n'ait que le dimanche de repos une semaine sur 2 ?



Consultation sur les projets de fermetures temporaires des maisons du don de Créteil, Avicenne pendant la période estivale.

La CFDT a émis un avis négatif (voir la plaquette Enragée de février)

Consultation sur la nouvelle gouvernance managériale de SFPPC (Site fixe paris et petite couronne)

La CFDT a demandé quelques précisions sur les cadres experts : Aucun lien hiérarchique entre les cadres. Chacun sera responsable des plannings de ses sites ; l'expert viendra en soutien. La CFDT a fait remarquer que le projet est intéressant mais que ce serait important de stabiliser les équipes avant de le mettre en place.

La CFDT a donné un avis positif.

ASC : changement de plateforme de gestion :

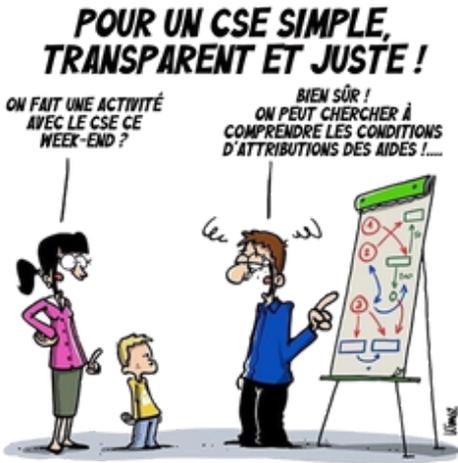
Actuellement, les ASC sont gérés par 2 logiciels.

Le bureau du CSE constate des difficultés de gestion du site internet.

Le bureau du CSE a présenté 3 prestataires.

En tant que créateur du site internet CEEFSIDF, la CFDT aurait souhaité être associée à cette démarche avant cette présentation au CSE.

La CFDT proposera différents prestataires de type coopératif et non à but lucratif pour la prochaine consultation.



Adhérents CFDT :

Afin de répondre au mieux à vos attentes et de permettre à la majorité des salariés d'accéder à la culture, aux vacances, au bien-être et aux loisirs à moindre coût, la CFDT propose la carte CEZAM pour l'ensemble de ses adhérents.

Valable 1 an du 1er janvier 2025 au 31 décembre :

- 16€ pour les adhérents de plus de 30 ans
- 5€ pour les adhérents de - de 30 ans



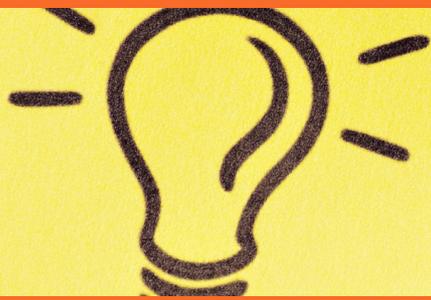
Pas encore adhérent, contactez-nous !

2025 ^{25 ans}
Cfdt:
ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
de syndicalisme au service des salariés

25 ans d'EFS, c'est aussi 25 de CFDT à l'EFS ! 25 ans de défense des droits et des conditions de travail des salariés, mais aussi 25 ans de combat pour préserver le modèle éthique du don du sang et de plasma !

La CFDT à l'EFS offre une expertise juridique avec un réseau régional et national de défenseurs syndicaux et de conseillers prud'hommaux. Elle accompagnera tous les salariés souhaitant demander que leurs droits soient respectés.





LA CFDT VOUS INFORME DE VOS DROITS

Les RTT : Repos temps de travail

L'accord temps de travail (ANAT) prévoit que les personnels de jour gérés à l'heure bénéficient de 2 JRTT par période de 8 semaines.

- Au lieu de travailler 35h par semaine, on travaille 280h/période de 8 semaines, soit en moyenne 36h45/semaine et 7h21/ jour.
- Les JRTT compensent le temps effectué au-delà de 35h/semaine.

Ces jours doivent être planifiés pour la période de 8 semaines, pour cela :

- Le personnel doit poser ces 2 jours sur le logiciel horoquartz au moins un mois avant le début de la période (voir calendrier CFDT).
- Sans souhait du personnel, l'employeur les planifie, il le fera comme il le souhaite.
- La hiérarchie s'engage à respecter l'équité entre personnels.
 - Ces JRTT peuvent être pris par journée ou demi-journée.

Pourquoi dit-on qu'un JRTT est à l'initiative du personnel ?

- Celui-ci peut placer un de ces deux jours de RTT sur son CET.
- L'employeur a le droit de refuser un des deux JRTT une fois les souhaits du personnel exprimés sur horoquartz. **Pensez à les poser : c'est important !!!**



Il est faux de laisser entendre qu'1 RTT est à la main du personnel et 1 RTT serait à la main de l'employeur. Il faut poser les 2 et l'employeur peut en refuser 1 pour raison de service. Dans ce cas-là, il faudra reposer le 2eme à une autre date.

Pourquoi le personnel de nuit EFS n'a pas de JRTT ?

Ils sont à 35h/semaine et 280h/période. S'ils font du temps en plus ce serait des heures supplémentaires (payées ou récupérées comme telles).

Pourquoi le personnel à temps partiel n'a pas de JRTT ?

De fait, il n'est pas aux 35h/semaine.

Pourquoi les cadres autonomes n'ont pas de JRTT ?

Ils sont en forfait jours et pas à l'heure. Ils doivent travailler 211 jours/ an.

Vos élus CFDT tiennent une permanence les 4, 8, 15 et 22 avril 2025 de 9h30h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

C'est l'occasion pour vous d'échanger sur vos problématiques terrain et d'avoir des réponses à vos questions.

Pensez à réserver votre créneau (30min environ) par email à l'adresse "cfdt.efsidf@gmail.com" en précisant la modalité que vous désirez pour votre rdv (visio ou téléphone).

La CFDT, un collectif pour défendre vos droits et vos conditions de travail !

Ne restez pas seul, adhérez ! Contactez la CFDT !

PERMANENCE CFDT

